



Vendre un concept à une entreprise, sans protection/brevet ?

Par **mamard**, le **30/03/2012** à **12:03**

Bonjour,

Je vous sou mets un problème original : je suis porteur d'un projet innovant dans le domaine "grande consommation".

J'ai défini à ce stade :

- le macro business plan,
- les orientations techniques (étape suivante : plan détaillé et prototype),

Au fil des mois, ce projet m'a réservé 3 surprises :

1. Le potentiel est beaucoup plus important que ce à quoi je m'attendais,
2. En revanche, rien à ce stade ne mérite d'être breveté,
3. Et seul un groupe déjà établi réussira à l'imposer.

Je me retrouve donc avec ce projet dans une situation originale :

- je ne peux pas le lancer moi-même,
- je n'ai aucune "protection" (ex. brevet) pour aller voir un groupe, hormis l'exclusivité.

==> Y-a-t-il des approches/contrats types adaptés pour vendre un "concept détaillé" à un grand groupe sans quasi aucune protection préalable ?

(sachant que si le concept leur plait, leur commentaire sera probablement : "nous l'avons déjà dans les tuyaux", et qu'il sera difficile de leur demander de le prouver).

Merci d'avance.

Par **Michel**, le **01/04/2012** à **15:37**

Bonjour,

Vous devriez passer par un avocat spécialisé en Propriété intellectuelle, qui pourra vous conseiller au mieux.

Michel

Legalacte.fr - Site de téléchargement de documents juridiques

Par **Luigi75**, le **02/04/2012** à **20:15**

Bonsoir,

Je connais un jeune entrepreneur qui a eu le même problème et qui a du être assisté par un avocat spécialisé en droit de la propriété intellectuelle.

Je pourrais vous transmettre ses coordonnées si vous le souhaitez.

Bonne soirée

Par **mamard**, le **02/04/2012** à **23:18**

Bonsoir Luigi75,

Merci de votre retour.

Effectivement, je veux bien les coordonnées du jeune entrepreneur pour avoir son retour d'expérience.

Mon email : aymard@de-scorbiac.fr

Bonne soirée